

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

Les personnes qui auraient l'intention de renoncer à leur abonnement sont priées de le faire savoir. Celles qui garderont le silence seront présumées vouloir continuer à recevoir le Journal, qui leur sera adressé par la même voie que celle suivie jusqu'à présent.

ANGLETERRE. — Londres, 25 décembre.

Le dîner que devait donner le lord-maire de Londres, a eu lieu hier au Mansion House. Il y avait 250 convives : sir Robert Peel, Lady Peel, l'archevêque de Cantorbery, le lord chancelier, le duc de Wellington et les autres membres du ministère y assistèrent. Le président de la chambre des communes s'y trouvait également.

Plusieurs toasts ont été portés, entr'autres à l'église et au roi, à la reine, à l'évêque de Cantorbery et à la prospérité de la ville de Londres.

Sir Robert Peel a prononcé un long discours, où il a reproduit en grande partie ce qu'il a déjà dit sur la marche adoptée par le nouveau ministère.

Le lord-maire a proposé un toast au lord haut-chancelier et au barreau de l'Angleterre, ainsi qu'à sir Robert Peel et aux ministres du roi.

Le duc de Wellington a proposé un toast à l'épouse du lord-maire. Son discours ne contient l'expression d'aucune opinion politique.

FRANCE. — Paris, 25 décembre.

On lit dans le *Journal du Commerce* :

Il est certain qu'en ce moment, comme nous l'avons dit il y a quelques jours, la Russie est en instance auprès de notre gouvernement pour obtenir la reconnaissance et la liquidation d'une somme énorme de créances qu'elle prétend avoir le droit de réclamer de la France et du chef de la Pologne, et dont l'origine remonte au temps de l'empire. Il est positif que le prince Lubekki est à Paris, chargé par l'empereur Nicolas de presser la solution de cette affaire. Les négociations sont en pleine activité sur ce point entre l'envoyé russe et des commissaires délégués par M. le ministre des affaires étrangères.

— La Hollande est une puissance d'argent, les emprunts s'y font à des taux si modiques, le cours des rentes est si élevé, que là rien n'est si facile au gouvernement que de se procurer des ressources.

Tout le monde sait ce qu'est l'armée belge; les phrases de tribune ne créent ni la discipline ni le courage; elles ne donnent pas davantage les ressources du trésor qui n'existent pas. Ainsi, quels que soient les efforts du ministre de la guerre, ce que les Hollandais ont fait une fois, ils le feront une seconde; ils menaceront Bruxelles dans quelques journées de marche, et l'armée belge n'est pas de nature à pouvoir résister. Ici se présente la question réelle, la seule possible, celle enfin sur laquelle M. de Talleyrand a été consulté; nous voulons parler de l'intervention française. Cette intervention a eu lieu une fois, pourquoi ne s'effectuerait-elle pas une seconde fois? Ceci semble une conséquence toute naturelle, et pourtant M. de Talleyrand a déclaré en plein conseil des ministres qu'il ne répondait de rien si l'on était forcé d'intervenir. Et de là ces soucis que l'on voit depuis quelque temps répandus sur la famille royale de France. Une chose remarquable, c'est que jamais Louis-Philippe n'a désespéré de l'intérieur, et la chose sur laquelle il a toujours porté son attention, ce qui a fixé vivement sa sollicitude, ce sont les affaires étrangères; quel est le personnage qui, proche de Louis-Philippe, ne lui a entendu dire : « L'intérieur n'est rien, on en viendra à bout, les paroxismes et la folie ne durent pas longtemps; l'extérieur, voilà la question. » Le roi est frappé de cette idée, c'est qu'il n'est fragile que du côté de l'Europe.

(Chronique.)

— Le journal ministériel du soir étoit bien informé. Zumalacarrégui a complètement battu Cordova.

Voici les détails que nous apporte notre correspondance sur ce nouvel avantage des troupes royales :

Cordova, excité par les bulletins de Zumalacarrégui, qui l'ac-

cusait de lâcheté, a écrit le 14 au général royaliste pour lui dire que s'il étoit résolu de l'attendre, ils se rencontreraient le 15. Zumalacarrégui l'a attendu à l'ermitage des Arquijas où il a remporté une victoire complète.

Oraa comptait pouvoir tourner Zumalacarrégui, ce en partant de Acedo par la vallée de Lana, mais celui-ci qui avait prévu ce mouvement, avait pris les dispositions pour le rendre inefficace; aussi Oraa a-t-il été repoussé comme Cordova; ils ont perdu 2000 hommes.

Il est hors de doute que dans l'affaire du 12, tous les avantages ont été pour les royalistes; le bulletin de Zumalacarrégui est clair et précis, celui des christinos est tellement confus et embrouillé, qu'on ne peut s'y rendre raison de rien. On ne s'explique pas comment ce n'est pas Cordova qui a fait le rapport de cette affaire. Cordova étoit le 12 dans les champs de Piédramillera et Asarta; il est maréchal-de-camp et Oraa et Lopez ne sont que brigadiers; par conséquent c'étoit à lui qu'appartenait le commandement, et c'étoit lui qui devoit faire des rapports.

On ne comprend rien à cette organisation ni aux rapports qui parlent de l'artillerie de Zumalacarrégui qui n'en avait pas. — Mina ne se bat pas, il fait battre ses lieutenants. Dans l'affaire du 12, il sort de Pampelune lorsque tout est fini; il reste constamment enfermé dans cette dernière place ou à Estella. De cette dernière ville il a dû entendre la fusillade du 15, et il n'a pas bougé. Charles V étoit le 16 à Eulate.

Du 26. — On assure que M. le général Sébastiani est nommé ambassadeur à Londres.

— A l'appui de ce que disoit un journal de l'opinion du prince royal sur les doctrines de commune responsabilité de la pairie dans la condamnation du maréchal Ney, le *Courrier français* publie ce qui suit :

« On raconte qu'après la séance le prince royal alla trouver M. le président de la chambre, et lui exprima tout son déplaisir au sujet des paroles qui lui étoient échappées lors de la seconde interruption faite au plaidoyer de M. Carrel. Il ajouta que près de trente autres pairs avoient été blessés aussi profondément que lui, et que comme lui ils étoient disposés, à l'occasion de la lecture du prochain procès-verbal, à donner leur démission si ces paroles n'étoient rétractées. Le président essaya d'abord de faire revenir le prince sur sa résolution; mais voyant qu'il y réussirait difficilement, il alla quelques momens après chercher un auxiliaire au château. On prétend que des explications longues et animées s'en suivirent et qu'enfin une sorte de compromis fut proposé et accepté.

» Il fut convenu que le membre de phrase où il est question de la solidarité des actes de la pairie serait modifié dans le *Moniteur*, et qu'on veillerait à ce que les journaux ministériels fissent le même changement, afin que la version des autres feuilles, si elle étoit différente, n'eût point de caractère authentique, et qu'on pût la démentir au besoin. »

Le *Journal des Débats* n'en a pas moins publié la malheureuse phrase.

Du 27. — Nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs de nouveaux détails sur la glorieuse affaire du 15.

Quartier-général d'Eulate, 17 décembre.

Je ne peux que vous confirmer les importants résultats de la victoire dont je vous ai envoyé hier le bulletin. La perte de l'ennemi est maintenant connue. Les christinos ont eu 1,000 hommes tués et 767 blessés; de notre côté, nous avons à déplorer 147 tués ou blessés. Les troupes royales ont montré sur tous les points la plus brillante valeur; le 4^e bataillon de Navarre s'est couvert de gloire.

Mina a adressé une nouvelle proclamation à ses soldats et aux habitants de la Navarre. Il encourage les uns et il menace de nouveau les autres d'une guerre d'extermination. Il supplie encore les Navarrais d'abandonner la cause royale et de se rallier autour de lui; c'est à coups de fusil qu'on lui a répondu.

Il est assez curieux, qu'après avoir proclamé qu'Eraso avait été écrasé, le 12, au Carascal, Mina, dans une lettre du 17, annonce qu'il marche sur les traces d'Eraso, qui entre en Arragon, pour le

forcer à rétrograder. De pareilles contradictions ne font honneur ni à la véracité ni à la logique du vice-roi de Navarre. (*Renovateur.*)

PAYS-BAS. — *La Haye, 25 décembre.*

La deuxième chambre des états-généraux a voté hier à l'unanimité le budget des voies et moyens pour 1835. Ce budget a été réduit à 4 ½ millions sur l'année passée.

Du 26. — A ce qu'on apprend, S. M. a décidé qu'aussitôt que les *schutters* seront rentrés dans leurs foyers avec un congé illimité, les officiers, officiers de santé, sous-officiers, etc., dont les états-majors peuvent se passer, pourront partir également en congé.

Voici le considérant de la loi sur le contingent de la milice pour 1835, adoptée par les chambres :

« Nous Guillaume, etc.

Comme nous avons pris en considération qu'il est incertain si les circonstances permettront de congédier les hommes de la milice nationale, qui en 1835 auront terminé leur tems de service, et que par conséquent il est nécessaire de régler la levée de 1835 par une loi spéciale sur le même pied que celle de 1834, avons trouvé bon, etc. »

La deuxième chambre des états-généraux s'est ajournée à la mi-mars.

— On écrit d'Utrecht, le 24 décembre :

Environ 200 hommes du dépôt de la 10^e *afdeeling* ont été renvoyés dans leurs foyers en congé illimité; le même jour 150 hommes de ce dépôt étaient passés au 1^{er} bataillon de ladite division, en garnison à Groningue.

— On lit dans le *Bredasche-Courant* :

Des lettres particulières reçues de Londres assurent positivement que le nouveau ministère ne prendra une attitude décisive à l'égard des affaires étrangères, qu'après qu'il se sera assuré de l'appui de la chambre des communes, et aura obtenu plus de popularité en Écosse. Il est donc probable que le *statu quo* des affaires belges-hollandaises ne sera point troublé pendant les premiers mois de l'année prochaine.

Gand, 25 décembre.

Il est maintenant prouvé que c'est par la plus effrontée déception, par le plus impudent mensonge que le ministère belge a obtenu des chambres, dites constitutionnelles, l'allocation d'un dixième supplémentaire sur toutes les contributions du royaume. Il n'est pas vrai que la Hollande augmente ses forces, et s'il y a quelque mouvement dans ses troupes, il n'est causé que par les miliciens des classes postérieures à 1830, qui vont remplacer les miliciens des classes antérieures, renvoyés chez eux avec des congés définitifs. Ces faits sont positifs et irréfragables. Toute l'armée hollandaise ne recevra pas cent hommes de plus qu'elle n'a maintenant. Il y a cependant eu un motif pour déterminer le ministère belge à mentir aussi hardiment à la nation, et ce motif on ne peut le chercher ailleurs que dans le changement du ministère anglais, dans l'attitude menaçante que prennent l'Allemagne et les puissances du Nord contre la révolution belge, et dans l'impossibilité où va se trouver désormais Louis-Philippe de protéger activement la royauté de son gendre. Mais ces causes d'épouvante et de terreur, il n'était pas séant de les révéler à la face de la nation; il était plus convenable de semer encore des germes d'irritation contre la Hollande, et d'attribuer l'aggravation de la charge des impôts, au cabinet de La Haye. Cependant ces intrigues et ces manœuvres perfides commencent à devenir insuffisantes, et les abonnés même du *Catholique* en découvrent déjà toute la honte et les flétrissent. Les déclamations à la Nothomb et à la Friedlander ne sont plus que ridicules, lorsqu'elles ne sont pas odieuses. La vérité, l'exacte vérité dans tout ceci, c'est qu'il n'y a pas d'armement extraordinaire en Hollande, et que si le gouvernement hollandais est obligé de faire quelque démonstration hostile, ce ne sera point pour conquérir la Belgique, mais pour appuyer par une diversion l'expédition des forces allemandes dans le Luxembourg.

Au demeurant, si le gouvernement a trompé les chambres au sujet des sept millions demandés pour son ministère de la guerre, il n'a pu s'abstenir de laisser percer quelques vérités au milieu de ses paroles decevantes. On a appris qu'à l'avenir la Belgique révolutionnée ne pouvait compter que sur elle seule, et que désormais tout espoir d'intervention auxiliaire était anéanti pour elle. Cet aveu du ministère belge est l'arrêt de mort de la révolution; et si dans la dernière séance M. de Meulenare a assuré que la France exécuterait les traités, il n'a pu vouloir soutenir en opposition aux paroles par lesquelles il a exprimé formellement que la Belgique ne doit compter que sur elle seule, il n'a pu vouloir soutenir, ni que les traités (vains d'ailleurs et nuls comme nous l'avons prouvé) obligeaient la France à intervenir, ni que les autres puissances permettraient une telle intervention. Louis-Philippe n'est pas dans une position à braver toute l'Europe; et les rodomontades du ministère belge ne trompent plus personne. (*Messager.*)

Du 26. — On sait que la banque de Bruxelles, originairement nommée, la société pour favoriser l'industrie, était depuis longtemps chargée du recouvrement des fonds du trésor public, ou plutôt que c'était à cette société que l'on avait confié le maniement des deniers de l'état. On assure aujourd'hui qu'il s'est élevé des difficultés sérieuses entre le ministère et la direction de la banque, et qu'il a été résolu dans le conseil de nos faiseurs de rentrer à cette dernière la perception des recettes publiques, à dater du premier juillet de l'année prochaine.

Tel est au moins le bruit qui circule et qui paraît vrai au fond. Toutefois nous ne croyons pas que ce soit le gouvernement qui ait donné congé à la banque; il est bien plus naturel de penser que la banque, voyant la révolution belge arrivée à son agonie, aura voulu s'affranchir de toutes les traverseries que lui causerait le mouvement de ces fonds dans un moment aussi critique. Cette société financière entend conserver son indépendance et ne pas se compromettre plus longtemps en mauvaise compagnie. Son crédit et sa considération auraient pu en souffrir.

— Nos fabricans ont une telle confiance dans les expéditions d'essai qu'entreprend le ministère belge, qu'aucun d'eux n'a voulu placer sur le *Robuste* une seule aune d'étoffe de sa manufacture, quoiqu'on leur assurât qu'en cas de non vente, leurs marchandises leur seraient rapportées gratis.

Les fabricans anglais ont été plus aventureux que nos amis; ils se sont empressés de bourrer le navire expérimental de leurs produits. Le ministère seul pourrait nous dire comment tout ceci s'est managé; pourquoi, tandis que notre armée est constituée *avant-garde* de la France, notre marine est employée à transporter *gratis* au loin les productions de l'industrie anglaise; et pourquoi notre ministère fait passer fausement sous le nom de M. de l'Escaille une entreprise dont le trésor public supporte presque toute la dépense, puisque l'équipage est entretenu, nourri et payé aux frais de l'état? nous ne sommes pas en état de répondre à ces questions, et il est fort douteux que nos jongleurs s'avisent d'en donner la solution.

(*Idem.*)

— Le gouvernement belge n'est pas très-satisfait des émigrations de la fabrique cotonnière en Hollande. Aussi la police fait-elle répandre le bruit que les fabricans qui ont transporté leurs ateliers au-delà de Mœrdyk, sont mal vus et persécutés dans ce pays, que les ouvriers y éprouvent mille vexations, que tous les fabricans se repentent d'avoir quitté la Belgique, et que la plupart font leurs dispositions pour y rentrer. Tous ces bruits viennent de la police, qui les répand par ordre; ils n'ont pas l'ombre de fondement, et l'on peut assurer que ceux qui les répandent avec le ton de la conviction, sont au moins des mouchards de M. François; car il est certain que les ateliers établis en Hollande sont jusqu'ici trop peu nombreux pour satisfaire, indépendamment de la consommation du pays, aux demandes de la société de commerce qui protège avec le plus vif intérêt tous ces nouveaux établissemens. (*Idem.*)

Bruxelles, 27 décembre.

La séance de la chambre des représentans du 26, a offert les particularités suivantes :

« M. Gendebien dit qu'il a adressé hier par écrit, à M. le ministre des affaires étrangères, plusieurs questions sur la situation politique de la Belgique; il pense qu'après 24 heures de tems pour réfléchir il voudra bien lui répondre catégoriquement. La préopinant a voulu me donner des leçons, dit-il, je les recevrais avec plaisir si elle m'étaient données par des personnes qui, par leur âge, sont à même de me les donner; mais son inexpérience me les fait repousser.

» L'orateur répond ensuite à quelques observations émises hier par M. Nothomb, concernant le cabinet anglais, les affaires de Luxembourg, etc. Il entre en de longues considérations sur le système des torys pour prouver qu'il est et ne peut être que contraire à l'état des choses actuel en Belgique, qu'il serait absurde de supposer que les torys eussent changé de vues depuis qu'ils sont rentrés aux affaires. »

M. le ministre des affaires étrangères donne lecture des questions qui lui ont été adressées par M. Gendebien, et répond à chaque question comme suit :

1^o « Le ministère belge a-t-il reçu de la diète germanique ou de quelques-uns de ses membres des communications officielles ou officieuses concernant le Luxembourg. »

Non, le ministère belge n'a point reçu, ni directement, ni indirectement, ni officieusement des communications de la diète germanique ou de ses membres au sujet du Luxembourg.

2^o « N'a-t-il reçu aucune communication de ses agens à Vienne ou à Berlin sur les dispositions de l'empereur d'Autriche, du roi de Prusse ou de la diète germanique à l'égard du Luxembourg? »

Non, depuis les dernières communications qui se rattachent uniquement aux négociations de Biberich, et par conséquent aux dispositions prises par la négociation générale.

3° « Le ministère sait-il quelque chose de positif sur les démarches du roi Guillaume auprès de la diète germanique ou du tribunal arbitral de la confédération, soit pour obtenir la totalité du duché de Luxembourg moins le duché de Bouillon, soit pour la partie de Luxembourg qui lui est accordée par le traité du 15 novembre 1831 »

Non, je ne connais à cet égard que des bruits de journaux, et je suis disposé à croire qu'ils sont faux ou du moins beaucoup exagérés.

4° « A-t-il reçu, soit par notre ambassadeur auprès du gouvernement anglais, soit directement du ministère anglais, des communications officielles ou officieuses depuis l'avènement du duc de Wellington au ministère ? »

Oui, depuis cette époque le gouvernement a reçu des communications non officieuses, mais entièrement officielles.

5° « De quelle nature ces communications sont-elles ? »

De quelle nature ? Déjà dans une séance précédente, j'ai eu l'occasion d'exprimer à cet égard mes opinions ; ces communications sont rassurantes non-seulement pour la paix générale, mais aussi pour l'indépendance de la Belgique, elles ne peuvent que nous faire supposer que le ministère anglais respectera les engagements de ses prédécesseurs vis-à-vis de la Belgique.

6° « A-t-il reçu, soit directement, soit indirectement, soit officiellement, ou officieusement des communications du gouvernement anglais au sujet du Luxembourg ou de l'une des parties de cette province, et spécialement au sujet des événements dont le Luxembourg pourrait devenir le théâtre par suite des démarches du roi de Hollande près la confédération germanique ? »

Non, ni directement, ni indirectement.

7° « A-t-il reçu du gouvernement français, directement ou par l'intermédiaire de notre ambassadeur, officiellement ou officieusement des communications au sujet de la totalité du Luxembourg ou de l'une des parties de cette province, et spécialement au sujet des démarches du roi de Hollande auprès de la diète ou du tribunal arbitral, ou sur les dispositions de la diète et du tribunal au sujet du Luxembourg, ou d'une de ses parties, ou séparément ? »

Non

8° « La France et l'Angleterre interviendront-elles ensemble ou séparément, dans le conflit qui semble menacer le Luxembourg ? »

9° « La France ou l'Angleterre interviendront-elles seules alors même que l'une des deux s'y opposerait ? »

Ici je dois renvoyer à la réponse faite à une question analogue, samedi passé ; je ne puis que répondre que dans le cas d'une invasion, l'Angleterre, ni la France ne manqueraient pas à la garantie qu'elles nous ont promise. Comme ministre du roi, il ne me serait d'ailleurs pas permis de raisonner dans l'hypothèse de la violation des engagements de ces deux puissances vis-à-vis de la Belgique. Je pense que dans le cas d'une invasion ou d'une menace réelle seulement qui serait un *casus fœderis*, nous pourrions invoquer immédiatement leur secours.

10° « Le ministère ne pense-t-il pas qu'il faudrait demander à la France et à l'Angleterre des explications positives sur leur intention d'intervenir dans le conflit qui menace le Luxembourg ? »

Non, je pense qu'il ne conviendrait pas de faire cette démarche, et surtout aussi long-tems que l'hypothèse posée par le député de Mons ne se confirme pas.

11° « Le gouvernement belge prend-il l'engagement de refuser l'évacuation de la partie à céder du Luxembourg, avant l'acceptation du traité du 15 novembre par le roi Guillaume ? »

D'après la convention du 21 mai qui consacre envers nous l'*uti possidetis* d'après l'acte de ratification du 1^{er} juin 1833, la Belgique est maintenue dans la possession provisoire de la partie du Luxembourg et du Limbourg qui, d'après le traité du 15 novembre, doivent appartenir à la Hollande.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 31 décembre.

Vendredi prochain, 2 janvier, à 11 heures du matin, il sera procédé, à l'hôtel de ville, au tirage au sort des obligations qui sont à rembourser pour 1834, aux créanciers de la ville.

— Nous pouvons annoncer avec certitude que la somme affectée aux travaux de la forteresse pour 1835, se monte à 600 mille fl.

— Les journaux de France et de Belgique ont répandu le bruit que S. M. le roi de Prusse était dangereusement malade. Nous démentons cette nouvelle d'après des lettres récentes arrivées de Berlin à Luxembourg.

— Nous empruntons la lettre suivante à la correspondance particulière de *l'Éclair* :

« Francfort, le 23 décembre 1834.

« La diète paraît avoir pris une résolution concernant le Luxembourg. Elle n'entend céder en rien sur la question territoriale. La comédie entre le roi de Hollande et le duc de Nassau reste sans dénouement ostensible, ou plutôt on a résolu ce qui était convenu

à l'avance. Le duc de Nassau n'a eu autre chose à régler ici avec l'empereur Nicolas que les mesures nécessaires pour reconquérir le Grand-Duché. Ce qui donne du poids à cette nouvelle, c'est l'assurance que M. d'Arnhem, l'envoyé prussien à Bruxelles ne retournera à son poste qu'après la solution du litige. » (*Industrie*.)

— La *Gazette de Leipsick* contient la publication suivante du ministre de l'intérieur :

« La diète de la confédération germanique ayant appris que par le moyen de nouvelles non officielles d'arrestations et d'instruction, se rattachant à des complots de haute trahison, dans l'intérieur de l'Allemagne, insérées dans les journaux, on entravait la marche de l'instruction ; et comme le devoir de la diète est de veiller au maintien de l'ordre, et de prendre des mesures pour éviter qu'un pareil inconvénient se renouvelle, elle a, conformément au droit que lui donne l'article 28 du traité de Vienne, et en vertu de l'autorisation qui lui est accordée par la loi provisoire sur la presse, du 20 décembre 1819, paragraphe 6, arrêté que toutes les feuilles périodiques qui contiendraient à l'avenir des articles sur les objets susmentionnés seraient supprimées. »

— On lit dans le *Belge* :

« On ne cesse de nous vanter les relations amicales qui existent entre notre pays et le cabinet de Berlin ; en voici un échantillon, nous avons les preuves sous les yeux : les bateliers belges, non compris la patente, paient en Prusse un droit dit *flaggen geld* de 54 rthlr. (le rthlr. fait environ 3 fr. 75 centimes), pour 54 last ; tandis que chez nous les bâtimens prussiens ne paient rien.

« Avant la révolution ce droit de *flaggen geld* n'était pas perçu sur nos navires, et même aujourd'hui aucun autre pavillon n'y est assujéti. »

— Le *Mercur de Souabe* contient un article de Berlin, en date du 17 décembre, dans lequel on lit :

« On croit que M. d'Arnim, ministre de Prusse à la cour de Bruxelles, n'y retournera que quand les affaires du Luxembourg seront arrangées. »

— On lit dans le *Handelsblad* :

« Déjà depuis quelque tems nous avons contredit les bruits qui circulent en Belgique et que répètent les journaux belges sur les prétendus préparatifs qu'on fait de notre côté comme si nous voulions attaquer de nouveau nos voisins du midi. L'événement a prouvé jusqu'ici que nous étions bien fondés à démentir ces bruits répandus nous ne savons dans quel but. Mais aujourd'hui qu'en Belgique un ministre se présente devant les représentans du peuple belge et que pour déterminer la chambre à lui accorder une subvention dite de guerre, il base sa demande sur l'attitude belliqueuse qu'aurait prise tout-à-coup la Hollande, sur les armemens, les recrutemens, les approvisionnement, etc., qui se feraient de notre côté, aujourd'hui disons-nous, nous avons cru ne pouvoir détruire ces assertions avant de nous être procuré des renseignemens irréfutables.

« Nous pensions que ces assurances d'un ministre pouvaient bien ne pas être tout-à-fait sans fondement et nous nous empressâmes en conséquence de demander à nos correspondans à l'armée et places fortes les éclaircissemens nécessaires : ils nous répondent unanimement, qu'il ne règne aucun mouvement extraordinaire dans l'armée ; que les places fortes sont toujours en bon état de défense, sans que cependant il ait été apporté depuis peu aucun changement à cet état ; que les troupes qu'on envoie par petits détachemens à l'armée, ne sont autre chose que des transports que l'on dirige des dépôts sur leurs corps respectifs, en remplacement des soldats qui partent avec des congés ; que jamais sur les frontières le service n'a été moins pénible qu'à présent ; que cela doit être d'autant plus pris en considération que l'armée par le départ des schuiters et des volontaires ainsi que par les congés a été considérablement diminuée en nombre ; et enfin qu'il n'a jamais été plus facile d'obtenir des congés, pour s'éloigner même des corps pendant un tems considérable, congé dont se sont pourvus et se pourvoient encore beaucoup de soldats. »

Depuis quelque tems les feuilles du progrès, comme l'entendent les régénérateurs de notre vieille Europe, véritables Omars de la civilisation du XIX^e siècle, redoublent leurs attaques aussi injustes que pleines de malignité contre la Néerlande, le *petit peuple gouverné par un petit roi*, et qui a l'insolence de défendre ses droits contre les usurpations propagandistes de l'époque.

Mais en attaquant la petite nation qui, l'histoire le dit ainsi, a donné quelque tablature au puissant Louis XIV, il faut bien aussi attaquer le *petit roi*, le *roi ténu*, celui que Bonaparte, selon le « témoignage d'un auteur de la cour impériale, combla d'attentions à une époque où le chef de l'empire ne faisait point sa cour « aux princes et surtout aux princes malheureux ; à qui il témoigna « hautement l'estime qu'il avait pour son caractère, et qui depuis « son avènement au trône des Pays-Bas (cela fut écrit en 1829), a « justifié tout ce que promettait sa jeunesse ; à celui enfin, dont les

« vertus, l'esprit et les manières pleines de noblesse, faisaient l'admiration des hauts personnages de l'empire et qui ne montra jamais rien de bas ni de servile. »

Si les écrivains qui dénigrent avec tant de mauvaise foi et si peu de convenance la Néerlande et son digne monarque, étaient susceptibles de quelquel retour vers des idées plus raisonnables et plus justes, idées qu'ils ont exprimées à d'autres époques, nous nous contenterions d'invoquer leurs propres souvenirs, pour les rendre conséquens avec eux-mêmes, et pour corriger ainsi les jugemens erronnés que leur suggère aujourd'hui l'esprit de parti; mais nous reconnaissons l'inutilité de cette tentative; on se répand en vaines déclamations peu difficiles à réfuter; on ne répond pas aux réfutations et l'on se croit victorieux. C'est la tactique des journaux du prétendu progrès.

Cependant malgré notre répugnance à combattre des adversaires tellement cuirassés de sophismes et de sottises hypothèses, nous allons encore hasarder quelques mots en réponse à un article du *Temps*, article dirigé contre le *petit roi de la petite nation*, et qui nous est parvenu hier.

On devine tout d'abord qu'il s'agit des dispositions et de l'attitude belliqueuses qu'aurait subitement prises la Hollande par suite de l'avènement d'un ministre *tory* à Londres. Nous faisons grâce à nos lecteurs de l'énumération de ces dispositions qui ne laissent aucun doute, suivant le *Temps*, sur l'entrée de nos troupes en campagne; d'ailleurs nous n'avons point caractère pour démentir ou confirmer ces bruits au sujet desquels la presse étrangère raisonne et déraisonne tout à son aise.

Mais en supposant fondées toutes ces assertions, et si comme le dit le *Temps*, on sait le jour et l'heure où les hostilités doivent recommencer, entre notre fidèle armée nationale et les troupes à la solde du gouvernement de Bruxelles; si les alarmes de ce gouvernement sont vraies; si elles ne sont point de ridicules manœuvres, pour accroître les ressources du trésor public; si enfin, fatigué de négociations sans résultat définitif, et d'un état de choses qui compromet les intérêts de la nation, le gouvernement des Pays-Bas en appelle au sort des armes pour trancher ce nœud gordien, nous le demandons au *Temps*, y aurait-il surprise et mauvaise foi à attaquer des adversaires si bien préparés et avérés tellement à l'avance, car c'est au 15 février que la feuille parisienne fixe l'époque de la reprise des hostilités.

En second lieu, le *petit peuple* ferait-il acte de lâcheté en voulant soutenir ses droits contre une population double de la sienne?

En troisième lieu, le *petit roi*, qui ne s'est pas laissé intimider par les menaces des deux gouvernemens qui avaient à leur commandement les deux plus grandes nations du monde, aurait-il joué un aussi pitoyable rôle qu'il plaît au *Temps* de l'avancer?

Notre confrère voudra-t-il répondre à cette triple question? Et s'il le fait avec bonne foi, y répondra-t-il victorieusement? Nous en doutons.

Nous savons que ceux qui les premiers ont porté une main destructive sur les traités de 1815, viendront nous opposer le respect dû aux protocoles laissés sans solution; nous savons que ceux qui ne veulent pas reconnaître la dette contractée par le gouvernement de la restauration envers les États-Unis, et qui proféraient des cris de guerre contre l'empereur Nicolas, au sujet des réclamations de la Russie pour les sommes dues à la Pologne par la France, nous contesteront à nous, *petite nation*, le droit d'obliger la Belgique, à conclure un arrangement équitable; mais en conscience, peut-on s'arrêter à de pareilles absurdités de la part de notre adversaire et ne suffit-il pas de le signaler pour qu'il en soit fait justice?

Nous ferons valoir une autre considération contre ceux qui prennent si chaudement à cœur la nationalité belge, qu'ils croient ou qu'ils feignent de croire menacée par la Hollande:

Vous reconnaissez, leur dirons-nous, le principe de la souveraineté du peuple; et c'est ce principe, selon vous, qui a donné naissance à un état belge; or, la Belgique contient une population de quatre millions d'ames, la Hollande deux millions; vous avez dit que la Belgique, telle qu'elle se trouve aujourd'hui constituée, représente la civilisation du moyen âge; vous avez dit, vous, le *Temps*, que la Hollande, par son système d'enseignement pour ce qui concerne l'instruction publique, était au niveau sinon à la tête des états civilisés; supposons avec vous une lutte entre les deux grandes divisions du royaume des Pays-Bas, et que, sans intervention étrangère, il y ait pétil pour le gouvernement de Bruxelles; qu'en faut-il conclure?

1° Que le principe de la souveraineté du peuple a été faussé pour ce qui concerne les provinces belges, ou que le soldat hollandais triomphe corps-à-corps de deux soldats belges;

2° Que la civilisation du moyen âge n'est pas le caractère national en Belgique et que ce caractère trouve plus de sympathie dans

les institutions vraiment libérales du gouvernement des Pays-Bas;

3° Que la force morale aussi bien que la force physique se trouve dans les Pays-Bas, en faveur du maintien de l'ordre de choses fondé par les traités de 1815.

Or, une reprise d'hostilités entre le vœu populaire et l'esprit de faction, entre la civilisation du moyen âge et la véritable civilisation de l'époque; entre la puissance doublement légitime, selon vous, du progrès intellectuel et de la majorité numérique contre la rétrogradation des lumières et la minorité, cette reprise d'hostilités, ce succès même devraient-ils exciter vos alarmes et vous faire parler avec un dédain si superbe de la *petite nation et du petit roi*?

Au résumé, nous n'avons point mission pour expliquer ni pour défendre la ligne politique que le gouvernement des Pays-Bas, dans sa sagesse et son patriotisme éclairé, croit devoir suivre au sujet de la grande question qui s'agit depuis quatre ans; mais nous avons pensé qu'il ne convenait point que nous gardassions le silence au sujet d'opinions, de théories et d'hypothèses qui tendent évidemment à porter atteinte à notre dignité nationale, à la légitimité de nos droits et au noble caractère de notre auguste et bien aimé monarque. Nous avons voulu mettre, en tout état de choses, nos adversaires en opposition à la vérité historique et à leurs propres doctrines. (Journal de La Haye.)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

EN VENTE

CHEZ LES

SOCIÉTÉS

DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,
Rue de Ruysbrœck, N° 9,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA BELGIQUE.

HISTOIRE

DE LA

NOUVELLE HÉRÉSIE du 19^e siècle,

OU RÉFUTATION COMPLÈTE
DES OUVRAGES

DE L'ABBÉ DE LA MENNAIS,
PAR M.-N.-S. GUILLON,

PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE SACRÉE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS.
3 VOLUMES IN-8°. PRIX: 15 FRANCS.

Cet ouvrage, qui réfute victorieusement M. de La Mennais, réhabilite complètement M. l'abbé Guillon et donne une nouvelle preuve de sa bonne foi sous le rapport religieux et moral.

M. l'abbé Guillon, sous le double rapport du style et du raisonnement, s'est tenu dans tout le cours de son livre, constamment à la hauteur du puissant adversaire qu'il combat.

Am Freitag, 9ten Januar künstlig, 2 Uhr Nachmittags, wird in der Schreibstube des unterzeichneten Notars, durch öffentliche Versteigerung und auf mehrere Jahre Vora, erblich zuge schlagen: ein Wohnhaus, gelegen in dieser Stadt Luxemburg, auf dem Parade Platz, eigentümlich dem Schneidermeister Schaaf und Consorten, zwischen den Erben des verlebten Herrn Präsidenten Laval und Herrn Doctor Dutreux.

Luxemburg, den 25. Dezember 1834.

Ma j e r u s, Notar.

Öffentlicher Verkauf
eines

Hier im Grunde, Triergasse, gelegenen Hauses.

Am Freitag, 9ten Januar 1835, um zwei Uhr Nachmittags, wird Herr Friedrich Hahn, sein in dieser Unterstadt Grund, Triergasse, sub N° 80, gelegenes Wohnhaus, mit dem dazu gehörigen Stall, in öffentlicher Versteigerung, auf Vora, verkaufen.

Der Ansteiger tritt gleich in den Genuss ein.

Diese Versteigerung wird in der Amtsstube des unterschriebenen Notars statt finden.

Luxemburg, den 23ten Dezember 1834.

J. Funck, Not.